

**DEPARTEMENT
ARDECHE**

**ARRONDISSEMENT
LARGENTIERE**

**CANTON
LE TEIL**

COMMUNE DE VILLENEUVE DE BERG

Séance du 31 JUILLET 2020

COMPTE RENDU

Présents (19) :

Alivon Annick, Audigier Christian, Aulner Roselyne, Bellenger Jacques , Chausse Stéphane, Clément Pierre, Cros Isabelle, Cuer Jean Marc, Deléage André, Dubois Sylvie, Dussol Roxane, Eyraud Anne Marie, Fargier Marie, Lefrileux Yves, Morge Florian, Nouvelle Christine, Rotger Patrick, Taulemesse Karine, Vigne Christophe

Excusée avec pouvoirs (4) : Alonso Sébastien à Marie Fargier, Chabanis André à Patrick Rotger, Ganivet Paulette à Christian Audigier, Heu Marie à Florian MORGE.

Votants : 23

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'Isabelle Esclangon a présenté sa démission, par courrier, en tant que conseillère municipale. Elle est donc remplacée par Yves Lefrileux.

Christophe Vigne est désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance.

Mme Le Maire demande s'il y a des remarques sur le projet de procès-verbal du CM du 04 juillet, qui a été diffusé aux membres du conseil municipal en amont.

Mr Christian Audigier indique qu'une erreur figure en page 3 dans le point 2 relatif à l'élection des adjoints. Sa liste a proposé 3 candidats : Christian Audigier, Paulette Ganivet et André Deléage et non Jean Marc Cuer. Sylvie Dubois répond que la demande de modification sera prise en compte.

En l'absence d'autre remarque, Sylvie Dubois soumet le projet modifié de procès-verbal au vote. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Mme le Maire demande s'il y a des remarques sur le projet de procès-verbal du CM du 10 juillet, également diffusé en amont aux membres du conseil municipal.

Yves Lefrileux indique que la mention des procurations a été oubliée. Sylvie Dubois répond que le document sera complété.

En l'absence d'autre remarque, Sylvie Dubois soumet le projet complété au vote. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Mme le Maire informe le conseil de son souhait de modifier l'ordre du jour de la séance en supprimer les délibérations n°4 (budget du CCAS) et n°22 (indemnités des élus). Elle en précise les raisons : Concernant le budget du CCAS, celui-ci doit être voté par le Conseil d'Administration du CCAS. Concernant les indemnités des élus, à la suite de la réunion du Bureau, il est apparu que certains éléments manquaient à la proposition faite. Ce point sera donc reporté à la séance suivante.

La modification de l'ordre du jour est approuvée à l'unanimité.

Délibération 1 – Approbation du budget général 2020

Sylvie Dubois rappelle que le projet de budget a été étudié dans le détail à l'occasion de la précédente réunion de Bureau à laquelle tous les conseillers municipaux étaient invités.

A la suite de cette réunion de Bureau, elle propose que le vote s'effectue sur les totaux (dépenses et recettes de fonctionnement, dépenses et recettes d'investissement). L'équilibre du budget de fonctionnement s'établit donc à la somme de 2 728 313,00 € ; celui du budget d'investissement à la somme de 3 209 771,00 €

Mme le Maire soumet l'approbation du budget au vote.

Le budget général 2020 est adopté à la majorité avec 16 voix pour (majorité municipale) et 7 voix contre (oppositions).

Délibération 2 – Approbation du budget assainissement 2020

Sylvie Dubois présente le projet de budget assainissement dont l'équilibre en fonctionnement s'élève à 229 407,00 € et en investissement à 882 547,00 €.

Mme le Maire soumet l'approbation du budget au vote. Le budget assainissement est adopté à l'unanimité (23 voix pour).

Délibération 3 – Approbation du budget location d'immeubles 2020

Sylvie Dubois présente l'équilibre du budget location d'immeubles établi à 22 954,00 € en fonctionnement et à 28 660,00 € en investissement.

Mme Le maire soumet le budget au vote. Celui-ci est adopté à l'unanimité (23 voix pour).

Le projet de délibération n°4 a été retiré de l'ordre du jour.

Délibération 5 – Participation pour l'année 2020 des communes non dotées d'établissement scolaire aux frais de scolarité de la commune.

Sylvie Dubois présente au conseil municipal une fiche de calcul relative au coût moyen d'un élève année 2020 des écoles maternelle et élémentaire publiques de la Commune de Villeneuve de Berg.

Le coût moyen s'élève à la somme de 937,02 euros pour l'année 2020 (calcul basé sur les dépenses de l'année 2019). Elle propose à l'assemblée de solliciter les communes suivantes non dotées d'établissement scolaire pour une participation aux frais de fonctionnement des écoles maternelle et élémentaire publiques de Villeneuve de Berg selon le tableau ci-après : Mirabel 35 élèves, Saint-Andéol de Berg 11 élèves, Saint-Maurice d'Ibie 17 élèves, pour un montant total de 59.032,26€.

En l'absence de remarque, elle soumet le projet de délibération au vote.

Le conseil municipal donne à l'unanimité (23 voix pour) un avis favorable à la proposition de fixer à la somme de 937,02 euros le coût moyen d'un élève des écoles maternelle et élémentaire publiques de Villeneuve de Berg pour l'année 2020 et autorise le maire à signer tous les documents correspondants à ce dossier.

Délibération 6 – Contribution communale année 2020 au fonctionnement de l'école privée sous contrat d'association.

Mme le Maire propose à l'assemblée communale le versement d'une contribution à l'association Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique (OGEC) pour un montant de 48.323,81 euros au titre de l'année 2020.

En l'absence de remarque, elle soumet ce projet de délibération au vote.

Le Conseil municipal, à l'unanimité (23 voix pour), approuve la proposition du maire de procéder au versement d'une contribution d'un montant de 48.323,81 euros pour l'année 2020 à l'association Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique (OGEC et APEL) et autorise le maire à signer tous les documents correspondants à ce dossier

Délibération 7 – Création des fonctions de conseillers municipaux délégués.

Sylvie Dubois indique au conseil municipal que l'article L 2122-18 du CGCT offre la possibilité au maire de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à des conseillers municipaux.

Certaines compétences n'ayant pu être rattachées aux délégations confiées aux adjoints, soit en raison de leur importance, soit compte tenu de leur spécificité, le Maire propose au conseil municipal de créer 10 postes de conseiller municipal délégué, qui seront attachés à des adjoints, sur les délégations suivantes :

- Délégué à la voirie et à la sécurité.
- Délégué aux bâtiments et aux sports.
- Délégué au CCAS
- Délégué à la jeunesse et à la petite enfance
- Délégué à la culture et au patrimoine
- Délégué aux finances
- Délégué aux ressources humaines
- Délégué à la communication et au tourisme
- Délégué à l'EPHAD des terrasses de l'ibie
- Délégué au projet municipal

Mme le Maire soumet la proposition de création de 10 fonctions de conseillers délégués au vote, proposition adoptée à l'unanimité (23 voix pour).

Délibération 8 – Election des conseillers municipaux délégués.

Sylvie Dubois donne ensuite lecture des candidats qu'elle propose à ces fonctions.

- Délégué à la voirie et à la sécurité : Sébastien Alonso
- Délégué aux bâtiments et aux sports : Jacques Bellenger
- Délégué au CCAS : Isabelle Cros
- Délégué à la jeunesse et à la petite enfance : Marie Heu
- Délégué à la culture et au patrimoine : Pierre Clément

- Délégué aux finances : André Chabanis
- Délégué aux ressources humaines : Annick Alivon
- Délégué à la communication et au tourisme : Roselyne Aulner
- Délégué à l'EPHAD des terrasses de l'Ibie : Anne Marie Eyraud
- Délégué au projet municipal : Christophe Vigne

En l'absence d'autres candidats, elle soumet cette liste au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité (23 voix pour).

Délibération 9 – Création et constitution des commissions permanentes.

Sylvie Dubois propose la création de 10 commissions permanentes

- Commission finances placée sous la responsabilité du Maire
- Commission ressources humaines placée sous la responsabilité du Maire
- Commission éducation jeunesse placée sous la responsabilité de l'adjoint Florian Morge
- Commission transition énergétique, écologique et environnementale placée sous la responsabilité du 1^{er} adjoint Stéphane Chausse
- Commission Action sociale placée sous la responsabilité de l'adjointe Karine Taulemesse
- Commission Economie, commerce, communication, placée sous la responsabilité de l'adjoint Patrick Rotger
- Commission Culture et Patrimoine placée sous la responsabilité de l'adjointe Karine Taulemesse
- Commission Vie associative et sports placée sous la responsabilité de l'adjoint Florian Morge
- Commission Cadre de vie placée sous la responsabilité de l'adjointe Marie Fargier
- Commission bâtiments communaux placées sous la responsabilité de l'adjoint Stéphane Chausse.

Elle soumet cette proposition au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité (23 voix).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité (23 voix), décide de fixer la composition les dix commissions permanentes comme suit :

1^{er} COMMISSION « FINANCES » :

Responsable : Dubois Sylvie, maire.

Membres : Chabanis André, Rotger Patrick, Chausse Stéphane, Fargier Marie, Clément Pierre, Audigier Christian, Lefrileux Yves, Dussol Roxane

2^{ème} COMMISSION « RESSOURCES HUMAINES » :

Responsable : Dubois Sylvie, maire.

Membres : Alivon Annick, Eyraud Anne-Marie, Fargier Marie, Chausse Stéphane, Taulemesse Karine, Nouvelle Christine, Lefrileux Yves, Audigier Christian

3^{ème} COMMISSION « EDUCATION / JEUNESSE » :

Responsable : Morge Florian, adjoint au maire.

Membres : Bellenger Jacques, Heu Marie, Cros Isabelle, Taulemesse Karine, Aulner Roselyne,

4^{ème} COMMISSION « TRANSITIONS ENERGETIQUE, ECOLOGIQUE et ENVIRONNEMENT » :

Responsable : Chausse Stéphane, adjoint au maire.

Membres : Fargier Marie, Rotger Patrick, Morge Florian, Lefrileux Yves, Nouvelle Christine, Audigier Christian

5^{ème} COMMISSION « ACTION SOCIALE » :

Responsable : Taulemesse Karine, adjoint au maire.

Membres : Cros Isabelle, Eyraud Anne-Marie, Heu Marie, Alivon Annick, Rotger Patrick, Fargier Marie, Chausse Stéphane, Morge Florian, Ganivet Paulette

6^{ème} COMMISSION « ECONOMIE/COMMERCE/COMMUNICATION » :

Responsable : Rotger Patrick, adjoint au maire.

Membres : Alonso Sébastien, Aulner Roselyne, Fargier Marie, Dussol Roxane

7^{ème} COMMISSION « CULTURE/PATRIMOINE » :

Responsable : Taulemesse Karine

Membres : Clément Pierre, Morge Florian, Cros Isabelle, Cuer Jean-Marc

8^{ème} COMMISSION « VIE ASSOCIATIVE/SPORTS » :

Responsable : Morge Florian

Membres : Bellenger Jacques, Eyraud Anne-Marie, Dussol Roxane, Lefrileux Yves

9^{ème} COMMISSION « CADRE DE VIE » :

Responsable : Fargier Marie

Membres : Chausse Stéphane, Rotger Patrick, Alonso Sébastien, Clément Pierre, Dussol Roxane

10^{ème} COMMISSION « BATIMENTS COMMUNAUX »

Responsable : Chausse Stéphane

Membres : Morge Florian, Fargier Marie, Clément Pierre, Bellenger Jacques, Cros Isabelle, Dussol Roxane, Cuer Jean-Marc, Deléage André.

Délibération 10 – Création de la commission d'appel d'offres.

Sylvie Dubois indique au conseil municipal que la réglementation en vigueur (article L1411-5 du CGCT) stipule notamment que dans les communes de moins de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offre est composée du maire président de droit, de trois membres titulaires, de trois membres suppléants.

Le maire enregistre le dépôt de 4 listes :

- Pour la liste « Dessine-moi Villeneuve » :
 - Titulaires : Stéphane Chausse, Marie Fargier, Patrick Rotger
 - Suppléants : Karine Taulemesse, Sébastien Alonso, Jacques Bellenger

- Pour la liste « Villeneuve, pour vous et avec vous » : Titulaire : Yves Lefrileux
- Pour la liste « s'investir pour Villeneuve » :
 - Titulaire : André Deléage
 - Suppléant : Christian Audigier
- Pour la liste « Agissons ensemble » : Titulaire : Roxane Dussol

Les membres du conseil municipal procèdent au vote à main levée.

Le Maire proclame le résultat de l'élection

Ont obtenu :

Liste « Dessine-moi Villeneuve » : 16 voix,

- Liste « Villeneuve pour vous avec vous » : 1 voix,
- Liste « S'investir pour Villeneuve » : 3 voix
- Liste « Agissons ensemble » : 3 voix

Par application du système de la représentation proportionnelle au plus fort reste, l'attribution des sièges de titulaires et de suppléants s'effectue de la manière suivante :

Titulaires : Stéphane Chausse, Marie Fargier, André Deléage (élu au bénéfice de l'âge)

Suppléants : Karine Taulemesse, Sébastien Alonso, Christian Audigier

Délibération 11 – Création de la commission de marchés publics en procédure adaptée

Sylvie Dubois propose de créer et de constituer une commission permanente relative à la gestion et à l'attribution des marchés publics non formalisés (procédure adaptée). De façon à l'ouvrir au maximum aux membres de l'opposition, le maire propose qu'elle soit constituée du Président (maire) et de cinq membres. L'élection de ses membres est effectuée de manière similaire à celle de la C.A.O.

Le maire enregistre le dépôt de 3 listes :

- Pour la liste « Dessine-moi Villeneuve » :

Titulaires : Stéphane Chausse, Marie Fargier, Florian Morge, Patrick Rotger, André Chabanis

Suppléants : Pierre Clément, Annick Alivon, Karine Taulemesse, Sébastien Alonso, Jacques Bellenger

- Pour la liste « s'investir pour Villeneuve » :

Titulaire : André Deléage

Suppléant : Christian Audigier

- Pour la liste « Agissons ensemble » : Titulaire : Roxane Dussol

Les membres du conseil municipal procèdent au vote à main levée.

Le Maire proclame le résultat de l'élection. Ont obtenu :

- Liste « Dessine-moi Villeneuve » : 16 voix,
- Liste « S'investir pour Villeneuve » : 3 voix
- Liste « Agissons ensemble » : 3 voix

Par application du système de la représentation proportionnelle au plus fort reste, l'attribution des sièges de titulaires et de suppléants s'effectue de la manière suivante :

Titulaires : Stéphane Chausse, Marie Fargier, Florian Morge, Patrick Rotger, André Deléage

Suppléants : Pierre Clément, Annick Alivon, Karine Taulemesse, Sébastien Alonso, Christian Audigier

Délibération 12 – Délibération des représentants de la commune auprès du syndicat Olivier de Serres

Sylvie Dubois indique que les délégués sont élus par les conseils municipaux des communes intéressées parmi leurs membres au scrutin secret à la majorité absolue.

Candidatures enregistrées :

- Pour la liste « Dessine-moi Villeneuve » : Stéphane Chausse et Marie Fargier en tant que titulaires, Sébastien Alonso et Jacques Bellenger en tant que suppléants
- Pour la liste « Agissons ensemble » : Roxane Dussol et Jean-Marc Cuer en tant que titulaires
- Pour la liste « s'investir pour l'avenir » : Christian Audigier en tant que titulaire, André Deléage en tant que suppléant

Les membres du conseil municipal procèdent au vote à main levée.

Les candidats issus de la liste « Dessine-moi Villeneuve » obtiennent 16 voix, les candidats des autres listes respectivement 3 voix.

Le maire proclame les résultats de l'élection : sont élus pour siéger au SIVOM Olivier de Serres Stéphane Chausse et Marie Fargier en tant que représentants titulaires, Sébastien Alonso et Jacques Bellenger en tant que représentants suppléants.

Délibération 13 – désignation des représentants de la commune auprès des organismes extérieurs – Conseil de l'école

Sylvie Dubois indique au conseil municipal la composition du conseil d'école conformément à la réglementation en vigueur :

- le directeur de l'école Président
- le maire ou son représentant qu'il désigne
- un conseiller municipal désigné par l'assemblée communale
- les maîtres de l'école
- un maître du réseau d'aides spécialisées intervenant dans l'école
- les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école
- le délégué départemental de l'éducation nationale

Sylvie Dubois propose à l'assemblée communale l'élection d'un délégué du conseil municipal pour siéger au conseil d'école de l'école publique. Le maire enregistre les candidatures de Florian Morge et de Christian Audigier.

Les membres du conseil municipal procèdent au vote à main levée. Florian Morge obtient 16 voix et Christian Audigier 3 voix. Abstentions : 4. Florian Morge est élu pour siéger au conseil d'école de l'école

Délibération 14 – désignation des représentants de la commune auprès des organismes extérieurs – Conseil de collège Laboissière

Sylvie Dubois propose à l'assemblée communale l'élection de deux délégués du conseil municipal pour siéger au conseil d'administration du Collège Laboissière.

Le maire procède à l'appel des candidats et enregistre les candidatures de Sylvie Dubois et de Florian Morge.

Les membres du conseil municipal procèdent au vote à main levée. Sylvie Dubois et Florian Morge obtiennent 16 voix et 7 abstentions sont enregistrées. Sylvie Dubois et Florian Morge sont élus pour siéger au conseil du collège Laboissière.

Délibération 15 – désignation des représentants de la commune auprès des organismes extérieurs – Ecole Privée OGEC

Sylvie Dubois indique au conseil municipal que les statuts de l'association OGEC mentionnent notamment qu'un représentant de la commune doit être invité au conseil d'administration dans le cas où les classes sont sous contrat d'association. Elle propose à l'assemblée communale l'élection d'un délégué du conseil municipal pour siéger au conseil d'administration de l'association OGEC de l'école privée.

Seule la candidature de Marie Heu est proposée. Celle-ci obtient 16 voix et 7 abstentions sont enregistrées. Marie Heu est élue pour siéger au conseil d'administration de l'école privée - OGEC

Délibération 16 – désignation des représentants de la commune auprès des organismes extérieurs – Maison Familiale Rurale

Sylvie Dubois indique au conseil municipal que l'article 5 des statuts de l'association de la Maison Familiale Rurale mentionne notamment que des personnes représentatives du milieu où est

implantée l'établissement privé de formation peuvent siéger au conseil d'administration. Le maire propose à l'assemblée communale l'élection d'un délégué du conseil municipal pour siéger au conseil d'administration de l'association de la Maison Familiale Rurale.

Seule la candidature de Florian Morge est proposée. Celui-ci obtient 16 voix et 7 abstentions sont enregistrées. Florian Morge est élu pour siéger au conseil d'administration de la Maison Familiale Rurale.

Délibération 17 – désignation des représentants de la commune auprès des organismes extérieurs – Centre socio-culturel La Pinède

Sylvie Dubois indique au conseil municipal que l'article 7 des statuts de l'association de gestion des activités du centre socio-culturel mentionne notamment la composition de son conseil d'administration :

- les membres de droit : un représentant de la CAF
- les membres consultatifs : le maire, un délégué du conseil municipal, un représentant du CCAS, le président de la Communauté de Communes « Berg et Coiron », un représentant de la MSA
- autres membres élus en assemblée générale

Sylvie Dubois propose à l'assemblée communale l'élection d'un délégué du conseil municipal pour siéger au conseil d'administration de l'association de gestion des activités du centre socio-culturel.

Le maire enregistre les candidatures d'Isabelle Cros et de Paulette Ganivet.

Les membres du conseil municipal procèdent au vote à main levée. Isabelle Cros obtient 16 voix, Paulette Ganivet 3 voix et 3 abstentions sont enregistrées.

Isabelle Cros est élue pour siéger au Conseil d'Administration du Centre socioculturel de la Pinède.

Délibération 18 – désignation des représentants de la commune auprès des organismes extérieurs – Comité Nationale Action Sociale (CNAS)

Conformément aux statuts du CNAS, Sylvie Dubois propose au conseil municipal l'élection d'un délégué du conseil municipal pour siéger au sein du CNAS. Seule la candidature d'Annick Alivon est enregistrée. Celle-ci obtient 16 voix et 7 abstentions sont enregistrées.

Annick Alivon est élue pour siéger au sein du CNAS.

Délibération 19 – désignation des représentants de la commune auprès des organismes extérieurs – Comité Stratégique pour la protection de la Vallée de l’Ibie

Sylvie Dubois propose au conseil municipal l’élection d’un délégué du conseil municipal pour siéger au Comité Stratégique pour la protection et la valorisation de la Vallée de l’Ibie (maitre d’ouvrage SGGA). Le maire procède à l’appel des candidats. Les candidatures de Pierre Clément, de Jean-Marc Cuer et de Christian Audigier sont enregistrées.

Les membres du conseil municipal procèdent au vote à main levée. Pierre Clément obtient 16 voix, Jean-Marc Cuer 3 voix, Christian Audigier 3 voix et une abstention est enregistrée.

Pierre Clément est élu pour siéger au comité stratégique pour la protection et la valorisation de la Vallée de l’Ibie.

Délibération 20 – Fixation du nombre d’administrateurs du conseil d’administration du Centre Communal d’Action Sociale

Selon l’article R.123-7 du Code de l’Action Sociale et des Familles, il est confié au conseil municipal le soin de fixer le nombre d’administrateurs du CCAS. Sylvie Dubois propose au conseil municipal de fixer à 17 le nombre d’administrateurs du CCAS, répartis comme suit :

- Le Maire, Président de droit au Conseil d’Administration du CCAS
- 8 membres élus au sein du conseil municipal
- 8 membres nommés par le Maire dans les conditions de l’article L 123-6 du Code de l’Action Sociale et des Familles

Sylvie Dubois soumet cette proposition au vote. Le conseil municipal, à l’unanimité, fixe à 17 le nombre d’administrateurs du CCAS.

Délibération 21 - Elections des représentants au CA du CCAS

Sylvie Dubois propose de procéder à la désignation par vote à bulletins secrets, au scrutin proportionnel de liste au plus fort reste, des représentants du conseil municipal au Conseil d’Administration du CCAS.

Le Maire enregistre les candidatures suivantes :

- Pour la liste « Dessine-moi Villeneuve » : Karine Taulemesse, Isabelle Cros, Anne-Marie Eyraud, Marie Heu, Pierre Clément, Jacques Bellenger, Stéphane Chausse et Marie Fargier.
- Pour la liste « S’investir pour l’avenir » : Paulette Ganivet et Christian Audigier.

Mr Lefrileux Yves indique qu’il ne veut pas prendre part au vote. Le vote est effectué à bulletin secret. 22 votes sont comptabilisés dont 3 blancs. Sur les 19 votes exprimés, la liste « Dessine-moi Villeneuve » obtient 16 voix et la liste « S’investir pour l’avenir » 3 voix.

Seuls les votes exprimés sont pris en compte, sont élus en tant que représentants au conseil d’administration du C.C.A.S. :

Karine Taulemesse, Isabelle Cros, Anne-Marie Eyraud, Marie Heu, Pierre Clément, Jacques Bellenger, Stéphane Chausse et Paulette Ganivet.

La délibération n°22 a été retirée de l’ordre du jour.

Délibération 23 - Convention Berg Helvie :

Sylvie Dubois présente au conseil municipal le projet de convention de partenariat entre la commune de Villeneuve de Berg et l’association Berg Helvie.

L'objet de la convention a pour objet de préciser les modalités de participation financière de la commune en faveur de l'association. L'engagement financier de la commune sera de 28 € par licencié sachant que le nombre de licenciés villeneuvois est de 61 en 2020 et ce pour une période de 3 ans.

En l'absence d'autre remarque, Sylvie Dubois soumet ce projet au vote. Il est adopté à l'unanimité (22 voix).

Délibération 24 – Ressources Humaines : délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels pour pallier momentanément aux remplacements d'agents titulaires :

En l'absence de remarque, Mme le Maire soumet cette proposition au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité (23 voix pour).

Délibération 25 – Ressources Humaines : délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité et/ou faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité :

En l'absence de remarque, Mme le Maire soumet cette proposition au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité (23 voix pour).

Délibération 26 – Ressources Humaines : recrutement d'un agent contractuel pour pouvoir un emploi permanent de catégorie B aux services techniques municipaux.

En l'absence de remarque, Mme le Maire soumet cette proposition au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité (23 voix pour).

Délibération 27 – Ressources Humaines : mise à disposition partielle d'un agent communal titulaire de la FPT, du 17/08/2020 au 31/10/2021 – convention avec l'Association Organisme de Gestion Ecole Catholique (école privée).

En l'absence de remarque, Mme le Maire soumet cette proposition au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité (23 voix pour).

Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, Sylvie Dubois demande aux membres du Conseil municipal si certains veulent s'exprimer ou aborder un sujet au titre des questions diverses.

- Article de presse sur la rencontre avec les agents communaux

- Subventions aux associations

- Usine d'enrobés de Lavilledieu

Droit de préemption

Sylvie Dubois informe le conseil municipal des différents projets de vente de biens immobiliers sur la commune sachant qu'aucun nécessite que la commune exerce son droit de préemption :

- Une propriété située rue de Toutes Aures
- Une propriété située au 437 impasse Saint Jean

- Une propriété située quartier Lansas, il s'agit de l'ancienne coopérative Natura Pro
- Une propriété située dans le quartier du Pigeonnier le long de la route départementale
- Une propriété située voie des lauriers dans le quartier de Force Male
- Une maison en centre-ville, rue du Barry.

Agenda et clôture de séance

La prochaine séance du conseil municipal se déroulera dans la salle de l'Ardéchoise le samedi 22 août. Elle sera précédée, une semaine avant, d'une réunion de Bureau à laquelle tous les élus sont conviés.

Sylvie Dubois remercie l'ensemble des participants pour leur participation.

Elle lève la séance à 21 h.24.